

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 20 janvier 2020, à 19 h.

Présents : M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice par intérim du Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Nomination de M^{me} Monique Picard à titre de directrice générale adjointe par intérim
7. Nomination des conseillers attitrés - Amendement à la résolution 2017-335 et abrogation des résolutions ultérieures
8. Cartes Visa Desjardins - Modification d'un détenteur et nomination du gestionnaire de comptes
9. Radiation de taxes à recevoir en date du 20 janvier 2020 - Prescription de trois ans
10. Dépôt de l'état des taxes dues et recouvrement au 31 décembre 2019
11. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - Volet « Projets particuliers d'amélioration », sous-volet envergure ou supra-municipaux (PPA-ES)
12. Adoption de la liste des immeubles susceptibles d'être vendus pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés
13. Plan des mesures d'urgence - Adoption des lieux déterminés pour le centre de coordination et le centre d'accueil des sinistrés
14. Plan des mesures d'urgence - Nomination de la coordonnatrice
15. Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada (EÉC) 2020
16. Demande d'aide financière à la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) - Activité Pêche en herbe
- 16-a) Programme d'aide à la voirie locale - Mesures particulières - Volets AIRRL et RIRL
17. Dufresne Hébert Comeau Avocats - Renouvellement contrat de services 2020
18. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Renouvellement contrat d'assurances générales 2020
19. Camp familial St-Urbain - Renouvellement entente 2020
- 19-a) Appui financier - Gala de la goutte d'or 2020
20. Approbation de nom de rue - Chemin Dravigné
21. Amendement à la résolution 2016-367 - Utilisation du point d'eau rue Racette
22. Résolution d'appui - Municipalité de Saint-Côme - Coupe du monde de saut à Val Saint-Côme
23. Embauche de M^{me} Ghislaine Du Nord - Agente de bureau - Adjointe à la direction générale et au Service incendie et sécurité publique
24. Octroi de contrat - Climatisation Labrèche & Létourneau
25. Mandat - Réseau Optima Conseil - Démarche d'accompagnement en recrutement

ORDRE DU JOUR (suite)

26. Mandat - CARA - Services professionnels de géomatique
27. Association des travaux publics d'Amérique du Nord (ATPA) - Renouvellement d'adhésion
28. Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) - Adhésion
29. Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) - Renouvellement d'adhésion
30. Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - « Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique 2020 » - Participation municipale
31. Autorisation d'assistance - M^{me} Kim Baumgarten - Congrès Rideau
32. Autorisation d'assistance - M^{me} Monique Picard - Formation COMAQ
- 32-a) Autorisation d'assistance - MM. Michel Raymond et Antoine Rivest - Protection de la ressource d'eau potable
33. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - 9012-8067 Québec inc. (Mailhot) - Appel d'offres 2019-018 - Travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité au niveau du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Rue des Géraniums
34. Autorisation de paiement final - Décompte progressif no 3 - Solmatech - Appel d'offres 2019-011 - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection de diverses rues 2019
35. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 6 - Cima - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
36. Libération de retenue finale - Excavation Carroll - Appel d'offres 2018-009 - Remplacement de ponceaux ch. Marie-Reine-des-Cœurs et ch. de la Grande-Vallée
37. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 4 - 9306-1380 Québec inc. - Appel d'offres 2018-001 - Réfection de 2 tronçons
38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2019-010 - Services professionnels - Plan, devis, estimation et surveillance pour les travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité au niveau du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Rue des Géraniums
39. Adoption du Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 afin d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases 2 et 3
40. Avis de motion - Règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation
41. Présentation et dépôt du Projet de règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation
42. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor
43. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor
44. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé
45. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé
46. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 855 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice, pour le Service des travaux publics
47. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 855 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice pour le Service des travaux publics

ORDRE DU JOUR (suite)

48. Avis de motion - Règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour le Service incendie
49. Présentation et dépôt du Projet de règlement relatif à l'abrogation du Règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour le Service incendie
50. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$ pour l'achat d'un camion de type unité de secours pour le Service incendie et sécurité publique
51. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$ pour l'achat d'un camion de type unité de secours pour le Service incendie et sécurité publique
52. Mandat au CCU - Recommandations au conseil concernant le règlement de zonage - Usage « Bars » dans la zone URB-1
53. Adoption des comptes fournisseurs
54. Dépôt de l'état des activités financières
55. Rectifications budgétaires
56. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
57. Le maire vous informe
58. Période de questions
59. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2020-001

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout des points 16-a, 19-a et 32-a.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-002

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 et de la séance d'adoption du budget 2020 du 10 décembre 2019, tels que rédigés.

6. Nomination de M^{me} Monique Picard à titre de directrice générale adjointe par intérim

ATTENDU le départ du directeur général adjoint, M. Miguel Brazeau;

ATTENDU QUE ce poste doit être comblé.

POUR CES MOTIFS,

6. Nomination de M^{me} Monique Picard à titre de directrice générale adjointe par intérim (suite)

2020-003

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard soit nommée au poste de directrice générale adjointe par intérim de la municipalité de Chertsey, à compter du 20 janvier 2020, selon les termes et conditions stipulés au contrat accepté par les parties. Il est également convenu que M^{me} Picard conserve ses fonctions à titre de directrice par intérim du Service du greffe.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

7. Nomination des conseillers attitrés - Amendement à la résolution 2017-335 et abrogation des résolutions ultérieures

ATTENDU l'adoption de la résolution 2017-335, par laquelle les conseillers sont attitrés à divers dossiers et secteurs d'activités, conformément aux dispositions de l'article 82 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE diverses résolutions ont été adoptées ultérieurement à la résolution 2017-335 et qu'elles désignent des conseillers à siéger à divers comités et organismes;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer une mise à jour de l'ensemble des nominations et de regrouper l'ensemble des résolutions adoptées à cet effet.

POUR CES MOTIFS,

2020-004

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la résolution 2017-335, adoptée à la séance ordinaire du 20 novembre 2017, soit amendée tel que stipulé ci-après :

M. Sylvain De Beaumont, district 1

- Urbanisme, Comité du plan directeur

Appui : Comité sur les barrages, développement économique et véhicules hors route.

M. Gilles Côté, district 2

- Développement économique, véhicules hors-route, Comité de développement économique, conseil d'administration de la Résidence Georges-L'Allier

Appui : Travaux publics, loisirs, culture.

M. Michel Robidoux, district 3

- Environnement, gestion des ressources naturelles, du territoire et des terres publiques intramunicipales (TPI), sablières, forêt Ouareau, Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM), relations avec la Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC), matières résiduelles (PGMR), Internet, Comité régionale sur les aires protégées de Lanaudière, Comité sur les barrages, Comité multiressources (substitut), conseil des maires (substitut), Table municipale de concertation forestière, Comité de sécurité publique, Comité de développement économique, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA).

7. Nomination des conseillers attitrés - Amendement à la résolution 2017-335 et abrogation des résolutions ultérieures (suite)

M. Michel Robidoux, district 3

Appui : Administration et communications.

M^{me} Diana Shannon, district 4

- Administration et communications, Comité de sécurité publique.

Appui : Développement communautaire et famille.

M^{me} Michelle Joly, district 5

- Développement communautaire, Comité local Municipalité amie des aînés (MADA), comité MRC/MADA, famille, pédiatrie sociale, habitation, conseil d'établissement de l'école primaire St-Théodore-de-Chertsey, Comité sur les barrages, Comité affaires sociales, scolaires et communautaires, Comité local de développement social (CLDS).

Appui : Environnement.

M. Sylvain Lévesque, district 6

- Travaux publics, loisirs, culture, infrastructures d'aqueduc et d'égout, transport collectif et transport adapté, Comité du plan directeur, Comité sur les barrages, Comité consultatif d'urbanisme, Comité de développement économique.

Appui : Urbanisme et sécurité publique.

M. François Quenneville, maire, siège d'office sur tous les comités.

La présente résolution abroge les résolutions ultérieures à la résolution 2017-335 qui ont été adoptées à cet effet.

8. Cartes Visa Desjardins - Modification d'un détenteur et nomination du gestionnaire de comptes

2020-005

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité demande à Service des cartes Desjardins d'annuler la carte de M. Miguel Brazeau, comme second détenteur autorisé de la carte de crédit de la municipalité de Chertsey et d'ajouter une carte au nom de M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture. La limite de crédit est de 11 000 \$, répartis comme suit : un montant de 5 000 \$ au nom de M^{me} Monique Picard, déjà détentrice d'une carte et un montant de 6 000 \$ au nom de M^{me} Kim Baumgarten. La directrice générale et secrétaire-trésorière est nommée à titre de gestionnaire de comptes.

9. Radiation de taxes à recevoir en date du 20 janvier 2020 - Prescription de trois ans

2020-006

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil autorise la radiation des taxes à recevoir prescrites, totalisant un montant de 214,39 \$, tel que montré par M. Miguel Brazeau, directeur du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

10. Dépôt de l'état des taxes dues et recouvrement au 31 décembre 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état des comptes à recevoir au 31 décembre 2019, totalisant un montant de **673 268,52 \$**.

Un montant de **562 559,81 \$** représente les taxes dues de l'année 2019 (incluant les intérêts) et les taxes non échues.

| | |
|--------------|---------------|
| Échu courant | 502 723,33 \$ |
| Non échu | 19 807,74 \$ |
| Intérêts | 40 028,74 \$ |
| Total | 562 559,81 \$ |

Un montant de 93 559,03 \$ représente des arrérages, dont l'échéance est d'un an ou plus. Les personnes concernées ont reçu les avis requis et feront l'objet des procédures de perception prévues aux termes de la résolution numéro 2006-061.

| | |
|------------|--------------|
| Échu 1 an | 72 567,64 \$ |
| Échu 2 ans | 7 826,46 \$ |
| Intérêts | 13 164,93 \$ |
| Total : | 93 559,03 \$ |

11. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - Volet « Projets particuliers d'amélioration », sous-volet envergure ou supra-municipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS,

2020-007

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Chertsey approuve les dépenses d'un montant de 82 767 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, sous-volet PPA-ES, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

12. Adoption de la liste des immeubles susceptibles d'être vendus pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés

2020-008

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le conseil approuve la liste des immeubles susceptibles d'être vendus lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, qui aura lieu le 11 juin 2020 à la MRC de Matawinie.

Le conseil autorise la directrice générale adjointe par intérim, M^{me} Monique Picard et M^{me} Lynne Ruel ou M^{me} Diane Dorich, employées affectées au Service des finances, à se porter adjudicataires, pour et au nom de la municipalité, des immeubles non vendus. La directrice générale adjointe par intérim est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

13. Plan des mesures d'urgence - Adoption des lieux déterminés pour le centre de coordination et le centre d'accueil des sinistrés

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chertsey reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit déterminer des lieux stratégiques qui serviront comme centre de coordination et d'accueil des sinistrés.

POUR CES MOTIFS,

2020-009

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte les lieux déterminés qui serviront comme centre de coordination et centre d'accueil des personnes sinistrées, à savoir :

- L'hôtel de ville utilisée comme centre de coordination et de communication, la salle communautaire comme lieu d'accueil des personnes sinistrées et l'église comme dortoir.
- Dans le cas où les lieux ci-dessus mentionnés ne seraient pas accessibles, les locaux utilisés seront les installations de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci. La directrice générale et secrétaire-trésorière est mandatée pour conclure une entente d'échange de service avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente d'échange de services, pour et au nom de la municipalité.

14. Plan des mesures d'urgence - Nomination de la coordonnatrice

2020-010

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée à titre de coordonnatrice du Plan des mesures d'urgence (PMU) de la municipalité de Chertsey.

15. Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada (EÉC) 2020

2020-011

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2020, une initiative du gouvernement du Canada, faisant partie de la Stratégie emploi jeunesse, pour la création de cinq (5) postes d'emplois d'été destinés à des jeunes âgés de 15 à 30 ans, bénéficiant d'une expérience de travail de qualité permettant d'améliorer leur accès au marché du travail.

La directrice générale adjointe par intérim est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

16. Demande d'aide financière à la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) - Activité Pêche en herbe

2020-012

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec, pour la tenue d'une activité dans le cadre du programme Pêche en herbe, qui aura lieu le 6 juin 2020 au lac Dupuis à Chertsey. M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

16-a) Programme d'aide à la voirie locale - Mesures particulières - Volets AIRRL et RIRL

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

16-a) Programme d'aide à la voirie locale - Mesures particulières - Volets AIRRL et RIRL (suite)

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur une estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

2020-013

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Chertsey confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, dans le cadre des dossiers suivants :

Dossier : AIRRL-2018-537 - Projet : Réfection du chemin du Lac-Brûlé
Dossier : RIRL-2018-877 - Projet : Réfection de plusieurs routes

17. Dufresne Hébert Comeau Avocats - Renouvellement contrat de services 2020

2020-014

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey renouvelle, pour l'année 2020, le contrat avec la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau, inc. pour les services juridiques requis selon les besoins de la municipalité : forfait annuel illimité de consultations téléphoniques, mandats au taux horaire et perception de comptes au taux de 10 % du montant recouvré, le tout conformément à l'offre de service du 7 janvier 2020. Les déboursés ne sont pas inclus.

Ces sommes sont disponibles au fonds général de la municipalité.

18. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Renouvellement contrat d'assurances générales 2020

2020-015

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey renouvelle son contrat d'assurances générales 2020-2021 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 122 742 \$ (taxes incluses) pour la période du 14 février 2020 au 14 février 2021.

Des soumissions sont actuellement à l'étude pour l'ajout possible de certaines protections d'assurance.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

2020-01-20

19. Camp familial St-Urbain - Renouvellement entente 2020

ATTENDU la volonté de la municipalité de Chertsey de rendre accessible à ses citoyens un ou des plans d'eau, afin d'y réaliser différentes activités aquatiques et nautiques, notamment la baignade durant la saison estivale et aussi des activités telles que la raquette ou la marche dans les sentiers durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conclure le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey;

ATTENDU la proposition présentée par le Camp familial St-Urbain.

POUR CES MOTIFS,

2020-016

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette, à signer le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey, au montant de 5 100 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions de la proposition datée du 8 janvier 2020. Afin de faciliter l'accès aux citoyens, les preuves de résidence seront effectuées au bureau d'accueil du Camp St-Urbain; les laissez-passer sont donc abolis.

La directrice générale adjointe par intérim, M^{me} Monique Picard, est également autorisée à signer tout autre document nécessaire afin de conclure l'entente et d'y donner plein effet.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

19-a) Appui financier - Gala de la goutte d'or 2020

2020-017

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que nonobstant le règlement 462-88, la municipalité offre une contribution de 100 \$, qui servira comme remise de prix à un élève méritant lors de la soirée « Gala de la Goutte d'or 2020 », qui aura lieu le 4 juin 2020 à l'école secondaires des Chutes à Rawdon.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

20. Approbation de nom de rue - Chemin Dravigné

2020-018

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil donne suite à la demande de M. Ronald Dravigné, à l'effet de nommer la rue privée, située sur le lot 3 660 237 du cadastre du Québec, chemin Dravigné, compte tenu de l'avis favorable de la Commission de toponymie.

21. Amendement à la résolution 2016-367 - Utilisation du point d'eau rue Racette

ATTENDU la demande formulée par un citoyen à l'effet que la municipalité participe à une compensation financière annuelle de 300 \$ pour le déneigement du point d'eau sur la rue Racette;

ATTENDU QUE suite à l'inspection qu'ils ont effectuée, nos professionnels ne recommandent pas l'utilisation de ce point d'eau en cas d'incendie, notamment par le peu de profondeur du lac qui pourrait occasionner un bris d'équipement et également par la précarité du pont versus la lourdeur de nos véhicules d'urgence.

21. Amendement à la résolution 2016-367 - Utilisation du point d'eau rue Racette (suite)

ATTENDU l'étroitesse de la route qui ne permet pas aux véhicules lourds d'effectuer un virage au bout de la rue.

POUR CES MOTIFS,

2020-019

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité mette fin à sa participation au coût de déneigement du point d'eau sur la rue Racette et que la résolution 2016-367, adoptée à cet effet, soit abrogée, ainsi que toute résolution antérieure sur le même sujet.

22. Résolution d'appui - Municipalité de Saint-Côme - Coupe du monde de saut à Val Saint-Côme

2020-020

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey appuie le projet du Centre d'Excellence Acrobatique de Val Saint-Côme d'accueillir une Coupe du monde de saut, à la station touristique Val Saint-Côme, lors de la saison hivernale 2020-2021.

23. Embauche de M^{me} Ghislaine Du Nord - Agente de bureau - Adjointe à la direction générale et au Service incendie et sécurité publique

2020-021

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité entérine l'embauche de M^{me} Ghislaine Du Nord à titre d'agente de bureau pour la direction générale, ainsi que pour le Service incendie et sécurité publique. La date d'entrée en fonction à ce poste est le 13 janvier 2020.

La lettre d'entente numéro 8 du syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) devra être modifiée, afin d'y inclure le nom de l'employé temporaire qui effectuera les tâches reliées à la gestion documentaire, tel que décrit à la résolution 2019-387.

24. Octroi de contrat - Climatisation Labrèche & Létourneau

2020-022

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer, à la compagnie Climatisation Labrèche & Létourneau, le contrat d'entretien annuel du système de climatisation et de chauffage de l'hôtel de ville, de la salle communautaire et de la bibliothèque municipale, au coût total de 1 635 \$ (plus taxes si applicables). Ce contrat est en vigueur pour trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. La directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe par intérim, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Une partie de cette somme est disponible au fonds général de la municipalité et l'autre partie sera prévue au fonds général 2021 et 2022.

25. Mandat - Réseau Optima Conseil - Démarche d'accompagnement en recrutement
- 2020-023 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey mandate la firme Réseau Optima Conseil afin d'entreprendre une démarche d'accompagnement en recrutement, pour combler les postes de directeur(trice) du Service des finances et d'inspecteur(trice) à l'urbanisme, à un coût forfaitaire de 7 500 \$ (plus taxes et frais de déplacement, si applicables), selon les termes et conditions contenus à la proposition de service en date du 7 janvier 2020.
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.
26. Mandat - CARA - Services professionnels de géomatique
- 2020-024 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la Corporation pour l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA), afin de bénéficier d'une banque d'heures (70) pour des services professionnels de géomatique, au coût estimatif de 2 835 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à la proposition de service en date du 6 janvier 2020. Cette entente exclut les frais d'impression, de matériel et de déplacement.
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.
27. Association des travaux publics d'Amérique du Nord (ATPA) - Renouvellement d'adhésion
- 2020-025 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'adhérer à l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) pour l'année 2020 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle du directeur du Service des travaux publics, M. Michel Raymond, au montant de 260 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.
28. Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) - Adhésion
- 2020-026 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2020 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de la directrice par intérim du Service du greffe, M^{me} Monique Picard, au montant de 530 \$ et l'adhésion de M^{me} Joanne Loyer au montant de 185 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.
29. Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) - Renouvellement d'adhésion
- 2020-027 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de M. Richard Perreault, coordonnateur du Service des travaux publics, à l'Association des professionnels à l'outillage municipal pour l'année 2020 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de 95,68 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

30. Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - « Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique 2020 » - Participation municipale

2020-028

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité participe à la 12^e édition du « Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique 2020 », au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, qui aura lieu à la Station touristique Val Saint-Côme, le samedi 14 mars 2020. Une équipe de huit (8) personnes sera formée pour représenter notre municipalité lors de cette activité, dont le coût total est de 600 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

31. Autorisation d'assistance - M^{me} Kim Baumgarten - Congrès Rideau

2020-029

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à assister au congrès annuel 2020 de l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles Rideau, qui se tiendra à Québec du 16 au 20 février 2020. Le coût d'inscription de 475 \$ (plus taxes si applicables), ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement, si non inclus, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

32. Autorisation d'assistance - M^{me} Monique Picard - Formation COMAQ

2020-030

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard, directrice par intérim du Service du greffe, soit autorisée à assister à une formation offerte par la COMAQ intitulée « L'ABC de l'urbanisme municipal pour le greffier », qui aura lieu à Boucherville le 21 mai 2020. Le coût d'inscription de 225 \$ (plus taxes si applicables), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

32-a) Autorisation d'assistance - MM. Michel Raymond et Antoine Rivest - Protection de la ressource d'eau potable

2020-031

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que M. Michel Raymond, directeur du Service des travaux publics et M. Antoine Rivest, chargé de projets, soient autorisés à assister à une demi-journée de formation offerte par Can-Explore, Nordikeau et Akifer, ayant pour thème « Protection de la ressource d'eau potable et gestion des infrastructures », qui se tiendra à Saint-Jérôme le 5 février 2020. Le coût d'inscription de 195 \$ (plus taxes) par participant, ainsi que les frais de repas (si nécessaires) et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

- 2020-032
33. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - 9012-8067 Québec inc. (Mailhot) - Appel d'offres 2019-018 - Travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité au niveau du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Rue des Géraniums
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme 9012-8067 Québec inc., d'un montant de 50 603,72 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité au niveau du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Rue des Géraniums, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-018.
- 2020-033
34. Autorisation de paiement final - Décompte progressif no 3 - Solmatech - Appel d'offres 2019-011 - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection de diverses rues 2019
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Solmatech, d'un montant de 5 504,08 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux - réfection de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011.
- 2020-034
35. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 6 - Cima - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme CIMA, d'un montant de 25 951,10 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.
- 2020-035
36. Libération de retenue finale - Excavation Carroll - Appel d'offres 2018-009 - Remplacement de ponceaux ch. Marie-Reine-des-Cœurs et ch. de la Grande-Vallée
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la libération de retenue finale à la compagnie Excavation Carroll inc., d'un montant de 6 087,25 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs et chemin de la Grande-Vallée, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-009.
- 2020-036
37. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 4 - 9306-1380 Québec inc. Appel d'offres 2018-001 - Réfection de 2 tronçons
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme 9306-1380 Québec inc., d'un montant de 3 657,76 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de deux tronçons de rues (chemin Michel et 5^e Rang), dans le cadre de l'appel d'offres 2018-001.

38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2019-010 - Services professionnels - Plan, devis, estimation et surveillance pour les travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité au niveau du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Rue des Géraniums

2020-037

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc., d'un montant de 5 288,85 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - plan, devis, estimation et surveillance pour les travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité au niveau du barrage du lac des Cygnes (X0004301) - Rue des Géraniums, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-010.

39. Adoption du Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 afin d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases 2 et 3

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le plan d'aménagement d'ensemble phase 1, préparé par le Groupe Rousseau-Lefebvre le 12 février 2019, par sa résolution numéro 2019-104 et a adopté le plan d'aménagement d'ensemble phases 2 et 3 par la résolution 2019-362 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier sa réglementation d'urbanisme pour y inclure le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases 2 et 3;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications aux grilles d'usages et d'activités des zones RS-42 et RS-43;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement ayant pour objet de modifier les règlements d'urbanisme de la municipalité afin d'y intégrer un plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage 424-2011 respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' avis de motion du règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 18 novembre 2019;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 18 novembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 5 décembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2020-038

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011, afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le Plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases 2 et 3. Copie du second projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

2020-01-20

40. Avis de motion - Règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation

Avis de motion est donné par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation

Pour pourvoir au remboursement du coût réel des services professionnels rendus par un arpenteur-géomètre et un notaire, il est exigé et il sera prélevée, de chaque personne concernée, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des services professionnels encourus par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

41. Présentation et dépôt du Projet de règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation

ATTENDU la pétition déposée par l'Association des propriétaires du lac Jaune à la séance du 22 octobre 2019, demandant à la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires afin qu'elle devienne propriétaire du barrage du lac Jaune (X0004269) et qu'elle prenne en charge les responsabilités s'y rattachant;

ATTENDU QU' afin de réaliser le transfert de propriété, il est nécessaire de faire produire préalablement deux rapports de professionnels, soit un notaire et un arpenteur-géomètre, et comme il s'agit d'un barrage privé et que le propriétaire actuel (la succession) se désiste de ses responsabilités, il incombe aux propriétaires riverains d'assumer les frais qui en découleront;

ATTENDU la situation problématique qui perdure depuis plusieurs années, concernant l'entretien et la gestion du barrage du lac Jaune (no 4269) et que la Municipalité est déjà propriétaire de deux barrages (nos 7398 et 7399) sur ce même lac;

ATTENDU QU' une gestion globale des trois barrages faciliterait l'efficacité de la gestion et assurerait une meilleure sécurité des résidents du lac Jaune;

ATTENDU l'octroi des contrats aux termes des résolutions numéros 2019-437 et 2019-438, adoptées à la séance ordinaire du 18 novembre 2019;

ATTENDU QU' une lettre a été transmise à chacun des 151 citoyens concernés, afin d'obtenir leur accord pour que la Municipalité commande les deux rapports d'expertise requis et pour qu'elle perçoive les taxes reliées à la production desdits rapports;

ATTENDU QUE la majorité des contribuables intéressés par la municipalisation du barrage du lac Jaune, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, accepte d'assumer les coûts de production des rapports d'expertise;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

41. Présentation et dépôt du Projet de règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-039

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

42. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 950 000 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

43. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement;

ATTENDU l'estimation des coûts des travaux en date du 13 janvier 2020, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe B du présent règlement;

ATTENDU QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 1 950 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-040

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

44. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 000 000 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

45. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement;

ATTENDU l'estimation des coûts des travaux en date du 13 janvier 2020, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe B du présent règlement;

ATTENDU QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 2 000 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-041

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

46. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 855 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice, pour le Service des travaux publics

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 855 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice, pour le Service des travaux publics.

46. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 855 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice, pour le Service des travaux publics (suite)

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 855 000 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

47. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 855 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice pour le Service des travaux publics

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer le maintien optimal de la qualité de sa flotte de véhicules, dans une démarche de saine gestion;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer le service de déneigement à moindre coût;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice, préparée par M. Michel Raymond, directeur du Service des travaux publics, en date du 13 janvier 2020, est produite à l'annexe A du présent règlement;

ATTENDU QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 855 000 \$, somme remboursable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-042

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 855 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2020 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement et d'une excavatrice pour le Service des travaux publics. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

48. Avis de motion - Règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour le Service incendie

Avis de motion est donné, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour le Service incendie.

49. Présentation et dépôt du Projet de règlement relatif à l'abrogation du Règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour le Service incendie

ATTENDU QUE le règlement 542-2018 a été adopté à la séance ordinaire du 10 décembre 2018, aux termes de la résolution numéro 2018-363;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement 542-2018 étant donné que les dépenses estimées sont supérieures à ce qui avait été prévu;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 janvier 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-043

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour le Service incendie. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

50. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$ pour l'achat d'un camion de type unité de secours pour le Service incendie et sécurité publique

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$ pour l'achat d'un camion de type unité de secours pour le Service incendie et sécurité publique.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 270 000 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

51. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$ pour l'achat d'un camion de type unité de secours pour le Service incendie et sécurité publique

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un camion d'urgence pour la direction du Service incendie et sécurité publique;

ATTENDU l'estimation des coûts en date du 16 janvier 2020 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

ATTENDU QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 270 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-044

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$ pour l'achat d'un camion de type unité de secours pour le Service incendie et sécurité publique. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

52. Mandat au CCU - Recommandations au conseil concernant le règlement de zonage - Usage « Bars » dans la zone URB-1

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent de ne plus autoriser l'usage « Bars » (31 510) dans la zone URB-1.

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-461 à la séance ordinaire du 18 novembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2020-045

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le comité consultatif d'urbanisme analyse de nouveau la question et soumette différentes propositions au conseil.

53. Adoption des comptes fournisseurs

2020-046

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2019 au montant de 755 482,95 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019, au montant de 1 249 718,87 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

54. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

55. Rectifications budgétaires

2020-047

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 93 044 \$, telles que montrées au tableau du 13 janvier 2020 préparé par M. Miguel Brazeau, directeur du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

56. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

En vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q.,c.E.2.2), tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

57. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

58. Période de questions

On compte quinze (15) personnes dans l'assistance.

59. Levée de la séance

2020-048

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 20.

Directrice par intérim du Service du greffe

Maire